

[Picardie] Logements avec le CROUS Amiens

29-06-2016

Dernière mise à jour : 07-07-2017

Logement des jeunes saison 2017-2018 :

Que faire après avoir reçu une réponse à votre demande de logement ?

Source [à lire ici]

Attention, ce qui suit ne concerne que les étudiants remplissant les conditions suivantes :

- avoir saisi un Dossier social étudiant (DSE) ou Logement étudiant international (LEI) pour 2017/2018
- avoir envoyé le dossier papier avec toutes les pièces justificatives demandées par le Crous à l'adresse suivante : Centre de numérisation du CROUS d'AMIENS - TSA 44021 - 59901 LILLE CEDEX 9
- Cas n°1 : vous êtes affecté en cité U
- Cas n°2 : vous êtes boursier (CROUS ou Région Hauts de France) et vous n'avez pas d'affectation
- Cas n°3 : vous n'êtes pas boursier et vous n'avez pas d'affectation

LIRE LA SUITE ICI...

Source le web du CROUS Amiens <https://www.crous-amiens.fr/actualite/que-faire-apres-avoir-recu-une-reponse-a-votre-demande-de-logement/>

Blog46 Ville de Beauvais - Logement des Jeunes Beauvais 2017-2018 - web Blog46 Beauvais© - Juillet 2017